

Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes – candidat FR

2025/0808(NLE) - 12/12/2025 - Acte final

TITRE :

Conseil de l'Union européenne : nomination d'un membre de la Cour des comptes.

OBJECTIF :

Nomination d'un membre de la Cour des comptes.

ACTE NON LÉGISLATIF :

Décision (UE) 2025/2528 du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes.

CONTENU :

- M. Pierre MOSCOVICI est nommé membre de la Cour des comptes sur proposition de la République française.
- Le mandat de ce membre court du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

CONTEXTE PROCÉDURAL :

La nomination est effectuée conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sur proposition de la République française et après consultation du Parlement européen.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

La décision entre en vigueur à la date de son adoption, soit le 8 décembre 2025.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.